

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 775.875, un actif net de D : 773.394 et un bénéfice de la période de D : 8.225.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 24 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	611 152	850 374	665 922
Actions et droits rattachés		39	38	37
Obligations et valeurs assimilées		611 113	808 913	623 948
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	41 423	41 937
Placements monétaires et disponibilités		164 643	283 877	187 567
Placements monétaires	5	164 643	283 877	187 567
Créances d'exploitation	6	80	135	-
TOTAL ACTIF		775 875	1 134 387	853 490
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	2 115	2 955	2 291
Autres créditeurs divers	8	366	485	532
TOTAL PASSIF		2 481	3 440	2 824
ACTIF NET				
Capital	9	744 320	1 085 249	825 356
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		22 775	37 063	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 299	8 634	25 310
ACTIF NET		773 394	1 130 946	850 666
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		775 875	1 134 387	853 490

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Revenus du portefeuille-titres	10	8 262	10 994	39 624
Revenus des actions		-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 262	10 994	39 621
Revenus des placements monétaires	11	979	1 326	5 446
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 241	12 320	45 070
Charges de gestion des placements	12	(2 351)	(3 284)	(12 247)
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 890	9 036	32 823
Autres charges	13	(310)	(375)	(1 424)
Contribution Sociale de Solidarité		(50)	(50)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 530	8 611	31 198
Régularisation du résultat d'exploitation		(231)	23	(5 888)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 299	8 634	25 310
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		231	(23)	5 888
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 022	(776)	(3 268)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		673	2 711	11 444
RESULTAT DE LA PERIODE		8 225	10 546	39 374

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>8 225</u>	<u>10 546</u>	<u>39 374</u>
Résultat d'exploitation	6 530	8 611	31 198
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 022	(776)	(3 268)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	673	2 711	11 444
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(85 498)</u>	<u>8 266</u>	<u>(300 842)</u>
Souscriptions			
- Capital	232 636	44 291	327 179
- Régularisation des sommes non distribuables	245	34	13 114
- Régularisation des sommes distribuables	8 032	1 673	7 407
Rachats			
- Capital	(315 298)	(36 325)	(610 959)
- Régularisation des sommes non distribuables	(315)	(29)	(24 288)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 798)	(1 378)	(13 295)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(77 273)</u>	<u>18 812</u>	<u>(261 468)</u>
ACTIF NET			
En début de période	850 666	1 112 134	1 112 134
En fin de période	773 394	1 130 946	850 666
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	12 421	16 874	16 874
En fin de période	11 177	16 999	12 421
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>69,195</u>	<u>66,530</u>	<u>68,486</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,04%</u>	<u>0,94%</u>	<u>3,91%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023, à D : 611.152 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
	Actions & droits rattachés		27	39	0,01%
TN0007270010	TPR	9	27	39	0,01%
	Obligations et valeurs assimilées		576 212	611 113	79,02%
	Obligations des sociétés		98 411	102 062	13,20%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	30 000	31 637	4,09%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	24 000	24 603	3,18%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	1 701	1 719	0,22%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	9 600	10 089	1,30%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	10 610	10 837	1,40%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	22 500	23 177	3,00%
	Obligations de l'Etat		112 174	116 485	15,06%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 513	110 274	114 487	14,80%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	1 998	0,26%
	Bons du Trésor Assimilables		365 627	392 566	50,76%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	102 795	13,29%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	97 649	12,63%
TN0008000598	BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	56 150	7,26%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	130	126 685	135 972	17,58%
	Total		576 239	611 152	79,02%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				78,77%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à D : 164.643 contre D : 283.877 au 31.03.2022, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
	BTC	30 000	29 251	29 419	3,80%
TN5V6HNGI1L8	BTC 26 SEMAINES 16/08/2022 - 6,85 %	30 000	29 251	29 419	3,80%
	Dépôt à vue		134 660	135 224	17,48%
	Amen bank pasteur		134 660	135 224	17,48%
	Total général		163 911	164 643	21,29%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				21,22%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à D : 80 contre D : 135 à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	69	133	-
Autres	11	3	-
Total	80	135	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2023 à D : 2.115 contre D : 2.955 au 31.03.2022 et se détaille ainsi

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	529	739	573
Distributeur	1 587	2 216	1 718
Total	2 115	2 955	2 291

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2023 à D : 366 contre D : 485 au 31.03.2022, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	64	96	68
Retenues à la source à payer	235	328	255
TCL	17	11	10
Contribution sociale de solidarité	50	50	200
Total	366	485	532

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	825 356
Nombre de titres	12 421
Nombre d'actionnaires	747

Souscriptions réalisées

Montant	232 636
Nombre de titres émis	3 501
Nombre d'actionnaires nouveaux	25

Rachats effectués

Montant	(315 298)
Nombre de titres rachetés	(4 745)
Nombre d'actionnaires sortants	(41)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 022
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	673
Régularisation des sommes non distribuables	(70)

Capital au 31-03-2023

Montant	744 320
Nombre de titres	11 177
Nombre d'actionnaires	731

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 8.262, pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023 contre D : 10.994 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2022 et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
<u>Revenus des actions</u>			
Dividendes	-	-	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
Intérêts	6 065	2 666	8 917
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- Intérêts des BTA et emprunt national	2 197	8 328	30 704
TOTAL	8 262	10 994	39 624

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023 à D : .979 contre D : 1.326 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2022, il représente le montant des intérêts au titre du premier trimestre 2023 sur les dépôts et les BTC, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	564	939	3 562
Intérêts des BTC	415	387	1 884
TOTAL	979	1 326	5 446

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023 à D : 2.351 contre D : 3.284 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Commission de gestion	588	821	3 062
Commission de distribution	1 763	2 463	9 185
TOTAL	2 351	3 284	12 247

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023, à D : 310 contre D : 375 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Redevance CMF	198	277	1 030
TCL	24	36	136
Autres	88	62	259
TOTAL	310	375	1 424

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.